

Bordereau des pièces

Modification n°2 du PLU

- 0a Décision de la Mission Régionale d’Autorité Environnementale
- 0b Avis de personnes publiques associées et consultées
- 0c Note de présentation
- 0d Actes administratifs (délibération de prescription, arrêté de prescription, délibération tirant le bilan de la concertation et décidant de ne pas réaliser d’évaluation environnementale)
- 0e Arrêté d’enquête publique

Dossier de modification n°2 du PLU :

- 1 Rapport de présentation de la modification n°2
- 3 Extrait de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation
- 4 Extrait du plan de zonage sur le secteur des Grandes Bruyères
- 4c Liste des emplacements réservés et programmes de logements
- 5 Extrait du règlement des zones économiques (1AUe-2AUe)

*La numérotation tient compte de celle du PLU actuel.
Les autres pièces du PLU restent inchangées.*